
SECTION 1

Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

SECTION 2

Identification des dangers

SECTION 3

Composition/informations sur les ingrédients

SECTION 4

Mesures de premiers secours

SECTION 5

Mesures de lutte contre les incendies

SECTION 6

Mesures de déversement accidentel

SECTION 7

Manipulation et stockage

SECTION 8

Contrôle de l'exposition/protection individuelle

SECTION 9

Propriétés physiques et chimiques

SECTION 10

Stabilité et réactivité

SECTION 11

Informations toxicologiques

SECTION 12

Informations toxicologiques

SECTION 13

Considérations relatives à l'élimination

SECTION 14

Informations de transport

SECTION 15

Informations réglementaires

SECTION 16

Autres informations



SECTION 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identifiant du produit

Nom du produit	Lithium EP2 LVX M2
Numéro de produit	0251 / 0740
Référence produit	Graisse pour soufflet de cardan

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Graisse lubrifiante
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée
Raisons	Non applicable

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Bailcast Limited
Adresse	Unit 8 Chorley North Industrial Park Chorley Lancashire PR6 7BX Royaume-Uni +44 (0) 1257 266 060 enquiries@bailcast.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence	+44 (0) 1257 266 060 07h30 - 16h00 (GMT) du lundi au jeudi 07h30 - 12h00 (GMT) le vendredi
---------------------	--

SECTION 2 - Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange - selon le règlement (CE 1272/2008)

Risques physiques	Non classifié
Risques pour la santé	Non classifié
Dangers pour l'environnement	Non classifié
Informations supplémentaires	Non applicable

2.2. Éléments d'étiquetage - selon le règlement (CE 1272/2008)

Pictogrammes de danger	Non classifié
Mention d'avertissement	Non classifié
Mentions de danger	Non classifié
Conseils de prudence	Non classifié

2.3. Autres dangers

Autres dangers	Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
----------------	--

SECTION 3 - Composition/informations sur les ingrédients

3,1. Substances

Non applicable

3,2. Mélanges

Description du mélange	Acide phosphorodithioïque, esters de O,O-bis(2-éthylhexyle et iso-Bu et iso-Pr), sels de zinc
Numéro d'enregistrement REACH	01- 2119521201-61-0000

EINECS	CAS	PBT/WEL	Classification CLP	Pourcentage
288-917-4	85940-28-9		H315 - Provoque une irritation cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	1-2,5 %

Le texte intégral de tous les conseils de prudence et de danger figure à la section 16.

SECTION 4 - Mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers soins

Informations générales	En cas de doute, consultez rapidement un médecin. Montrez cette fiche de données de sécurité au personnel médical.
Inhalation	Aucune recommandation particulière. En cas d'irritation de la gorge ou de toux persistante, procéder comme suit : P340 - Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P313 - Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Aucune recommandation particulière. En présence de signes d'inconfort, gêne ou douleur apparents, procédez comme suit : P352 - Laver abondamment à l'eau et au savon. P361 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P332 + 313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P313 - Consulter un médecin.
Ingestion	Aucune recommandation particulière. En cas d'irritation de la gorge ou de toux persistante, procéder comme suit : P330 - Rincer la bouche. P313 - Consulter un médecin.
Protection des secouristes	Utilisez un équipement de protection adapté aux matériaux environnants.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales	La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Contact avec la peau	Le contact prolongé peut provoquer des dessèchements cutanés.
Contact avec les yeux	Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu. Peut causer inconfort, gêne ou douleur en cas d'ingestion.
Effets différés/immédiats	Non applicable

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes à l'intention du médecin	Traiter selon les symptômes.
Traitements particuliers	Aucun traitement particulier nécessaire.

SECTION 5 - Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Éteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique ou de l'eau pulvérisée. Utilisez des moyens d'extinction adaptés à l'incendie environnant.
Moyens d'extinction inappropriés	N'utilisez pas l'arrosage au jet d'eau comme méthode d'extinction au risque de favoriser la propagation du feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Aucun connu.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent comprendre les substances suivantes : Gaz ou vapeurs nocifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection pendant la lutte contre l'incendie	Évitez de respirer des gaz ou des vapeurs d'incendie. Évacuer la zone. Refroidissez les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et retirez-les de la zone d'incendie si cela peut être effectué sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau bien après l'extinction de l'incendie.
Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements de sapeurs-pompier conformes à la norme européenne EN469 (y compris les casques, bottes et gants de protection) fournissent un niveau de protection de base en cas d'incident chimique.

5.4. Informations complémentaires

Informations complémentaires	Non applicable
------------------------------	----------------

SECTION 6 - Mesures de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aucune recommandation particulière. Veuillez vous reporter à la section 8 de la FDS pour les détails relatifs à la protection des personnes.
---------------------------	--

6.2. Précautions de protection de l'environnement

Précautions de protection de l'environnement	P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement	Réutiliser ou recycler les produits dans la mesure du possible. Ramassez les déversements avec une pelle et un balai, ou autre procédure similaire, et réutilisez-les, si possible. Ramassez et placez-les dans des conteneurs d'élimination des déchets appropriés et assurez-vous de bien les fermer.
Pour le nettoyage	Rincez abondamment la zone contaminée à l'eau. Lavez-vous soigneusement après avoir nettoyé un déversement. Éliminer le contenu/conteneur conformément à la réglementation nationale.
Autres informations	Non applicable

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	Pour la protection individuelle, voir la section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.
-------------------------------	---

SECTION 7 - Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'emploi	Lisez et suivez les recommandations du fabricant. Portez des vêtements de protection conformément aux descriptions de la section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Conseils sur l'hygiène générale du travail	P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. P362 - Enlever les vêtements contaminés. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Précautions de stockage	Stocker à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Aucune recommandation particulière.
Classe de stockage	Stockage non spécifié.
Emballage approprié	Stockage non spécifié.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations finales particulières	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.
------------------------------------	---

SECTION 8 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques	Aucune exigence de ventilation particulière.
Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière. Prévoir une ventilation adéquate. Gros déversements : Si la ventilation est insuffisante, il est nécessaire de porter une protection respiratoire appropriée.
Protection des mains	Aucune protection des mains particulière n'est recommandée. Gros déversements : Porter des gants de sécurité.
Protection oculaire	Aucune protection oculaire spécifique n'est requise lors d'une utilisation normale. Gros déversements : Porter des lunettes conformes à une norme approuvée lorsqu'une évaluation des risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.
Protection de la peau	Voir ci-dessus.
Exposition à l'environnement	Non considéré comme dangereux pour l'environnement.
Mesures d'hygiène	Se laver après utilisation et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

SECTION 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect	Graisse		
État physique	Non applicable		
Couleur	Gris à noir		
Odeur	Quasiment inodore		
Seuil olfactif	Aucune information disponible		
pH	Non applicable		
Point de fusion/intervalle de fusion °C	>185°C		
Point d'ébullition initial/intervalle °C	Aucune information disponible		
Point d'éclair	> 200°C		
Taux d'évaporation	Aucune information disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible		
Limites d'inflammabilité ou d'explosibilité	Inférieure	Non disponible	Supérieure Non disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible		
Densité de vapeur	Aucune information disponible		
Densité relative	Aucune information disponible		
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.		
Coefficient de partage	Aucune information disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucune information disponible		
Température de décomposition	Aucune information disponible		
Viscosité	Dynamique	Non disponible	Cinématique 150 cSt @ 40°C
Propriétés explosives	Non considéré comme explosif		
Propriétés oxydantes	Non applicable		

9.2. Autres informations

Autres informations	Non applicable
---------------------	----------------

SECTION 10 - Stabilité et réactivité

10,1. Réactivité

Réactivité | Voir les autres sous-sections de cette section pour plus de détails.

10,2. Stabilité chimique

Stabilité chimique | Stable à des températures ambiantes normales et lorsqu'il est utilisé conformément aux recommandations. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10,3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses | Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10,4. Conditions à éviter

Conditions à éviter | Il n'y a pas de conditions connues susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10,5. Matières incompatibles

Matériaux à éviter | Aucune matière ou groupe de matières particulières n'est susceptible de réagir avec le produit pour provoquer une situation dangereuse.

10,6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux | Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé et stocké conformément aux recommandations. Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent comprendre les substances suivantes : Gaz ou vapeurs nocifs.

SECTION 11 - Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Non considéré comme un danger pour la santé dans le cadre de la législation actuelle
Toxicité aiguë - orale ^(DL50)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë - cutanée ^(DL50)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité aiguë - inhalation ^(CL50)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Corrosion/irritation cutanées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions/irritation oculaires graves	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Génotoxicité - in vitro	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité du CIRC	Aucun des ingrédients n'est répertorié ou exempté
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - développement	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	Non classé comme spécifiquement toxique pour un organe cible après une seule exposition
STOT - exposition répétée	Non classé comme spécifiquement toxique pour un organe cible après une exposition répétée
Danger par aspiration	Sans objet. Solide
Informations générales	Aucun danger particulier pour la santé connu. La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition
Inhalation	Aucun symptôme particulier connu
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu. Peut causer inconfort, gêne ou douleur en cas d'ingestion
Contact avec la peau	Le contact prolongé peut provoquer des dessèchements cutanés
Contact avec les yeux	Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux
Voie d'exposition	Ingestion, inhalation, contact avec la peau et/ou les yeux
Organes cibles	Aucun organe cible particulier connu

SECTION 12 - Informations toxicologiques

12.1. Toxicité

Toxicité	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Écotoxicité	Non considéré comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, les déversements importants ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	La dégradabilité du produit n'est pas connue.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.
Coefficient de partage	Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Aucune donnée disponible.
----------	---------------------------

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Identification PBT	Aucun connu.
--------------------	--------------

12.6. Autres effets adverses

Autres effets adverses	Aucun connu.
------------------------	--------------

SECTION 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets - Directive 2008/98/CE (directive-cadre sur les déchets)

Informations générales	À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux, tel que défini par la directive 2008/98/CE. La production de déchets doit être réduite au minimum ou évitée dans la mesure du possible. Réutiliser ou recycler les produits dans la mesure du possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
Méthodes d'élimination	Éliminez les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés par l'intermédiaire d'une entreprise agréée d'élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être jetés à l'égout sans avoir été traités, sauf s'ils sont entièrement conformes aux exigences de l'autorité locale de gestion des eaux.
Numéro de code des déchets	Aucun connu.
Élimination des emballages	Les déchets d'emballages doivent être collectés en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible.

SECTION 14 - Informations de transport

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU | Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation de transport | Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de transport | Le produit n'est pas couvert par la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID)

Étiquette(s)
de danger

Aucun panneau d'avertissement pour le transport n'est nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage | Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour
l'environnement | Substance dangereuse
pour l'environnement

Polluant marin | Non

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Précautions particulières | Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II
de la convention MARPOL et
au recueil IBC | Non applicable

Informations complémentaires | Non applicable

SECTION 15 - Informations réglementaires

15.1. Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Réglementations nationales du Royaume-Uni	Health and Safety at Work etc. Act 1974 (Loi de 1974 sur la Santé et sécurité au travail, etc., telle que modifiée). Règlement « The Carriage of Dangerous Goods and Use of Transportable Pressure Equipment Regulations 2009 » (SI 2009 No. 1348) (as amended) [ou "CDG 2009"], soit le Règlement de 2009 sur le transport de marchandises dangereuses et l'utilisation d'équipements sous pression transportables (tel que modifié). EH40/2005 Limites d'exposition sur le lieu de travail.
Législation de l'UE	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) (tel que modifié). Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (tel que modifié).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique	Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée
---	---

Stocks

États-Unis - TSCA	Aucun des ingrédients n'est répertorié ou exempté
12(b) Notification d'exportation	Aucun des ingrédients n'est répertorié ou exempté

SECTION 16 - Autres informations

Autres informations	Cette fiche de données de sécurité est préparée conformément au Règlement (UE) n° 1272/2008 de la Commission - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des produits chimiques (Règlement "CLP") Certaines informations contenues dans cette fiche proviennent de tiers, notamment : Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/ CEE-ONU, http://www.unece.org/
Abréviations et acronymes	ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses IATA : Association internationale du transport aérien. OACI : Organisation de l'aviation civile internationale. IMDG : Code du transport international de marchandises dangereuses par voie maritime. CAS : Chemical Abstracts Service. ETA : Estimation de la toxicité aiguë. CL50 : Concentration létale pour 50 % d'une population d'essai. DL50 : Dose létale pour 50 % d'une population d'essai (Dose létale médiane). CE50 : 50 % de la concentration maximale effective. PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistant et très bio-accumulatif.
Conseils en matière de formation	Seul le personnel qualifié doit utiliser ce matériel.
Les mentions de danger dans leur intégralité	H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Mention légale	Les informations ci-dessus, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne saurait être mise en cause pour les dommages dus à la manutention du ou au contact avec le produit ci-dessus.